

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE L'UE QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Marie SCHULLER

*Sous la direction de
Denis Stokkink*

NOTES D'ANALYSE | FÉV 17
Développement durable

COMPRENDRE POUR AGIR

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE L'UE
QUELLES ÉVOLUTIONS ?

Marie SCHULLER
Sous la direction de Denis Stokkink

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. Le premier « paquet énergie » de 2008	4
II. La « feuille de route 2050 » publiée en 2011	4
III. Des mesures supplémentaires	5
IV. Le « cadre énergie-climat 2030 » de 2014	5
V. Des mesures insuffisantes	6
VI. Le paquet « Union de l'énergie »	7
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	11

AVANT-PROPOS

Le contexte de mondialisation générale en faveur du climat ainsi que la forte dépendance énergétique de l'Union européenne font de la question énergétique un enjeu primordial. Ainsi, dans la lignée des Cahiers « *Europe, énergie et économie sociale* »¹, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a suivi l'évolution de la politique énergétique européenne avec beaucoup d'attention.

Par ailleurs, en 2015, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'était interrogé sur la politique pour l'environnement proposée par Jean-Claude Juncker². Lors de la présentation du programme de son mandat, celui-ci avait fait de l'énergie et du climat un domaine d'action prioritaire. Néanmoins, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se questionnait sur la nomination de Miguel Cañete comme Commissaire de l'environnement, lui qui était auparavant ministre de l'environnement d'un gouvernement espagnol plutôt réfractaire aux énergies renouvelables³... Les enjeux portés par la Commission Juncker en matière d'environnement sont de taille et POUR LA SOLIDARITÉ-PLS veut aujourd'hui en faire un état des lieux.

Tandis que les milliers de foyers qui se trouvent en situation de précarité énergétique – manque d'accès aux sources d'énergies permettant de satisfaire les besoins primaires – et la planète Terre méritent de l'attention et une aide conséquente, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'associe à tou-te-s celles et ceux qui œuvrent pour le bien-être du monde de demain, dont l'énergie propre, durable et accessible est un préalable indispensable.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

¹ Pour la Solidarité, « Europe, énergie et économie sociale », Les Cahiers de la Solidarité.

² Jean-Claude Juncker est entré en fonction en tant que Président de la Commission européenne le 1^{er} novembre 2014.

³ Estelle Huchet, « Commission Juncker : quelle politique pour l'environnement ? », *Pour la Solidarité* [En ligne], mars 2015.

INTRODUCTION

L'**énergie** a toujours été un **élément central dans la construction européenne**. La première institution européenne était la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée en 1951. Ensuite, en 1957, la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) ont été mises en place. Dès sa création, les pères fondateurs de ce qui deviendrait l'UE avaient pour ambition de faire de l'Europe une Union de l'énergie⁴.

Désormais définie par l'**article 194** du Traité sur le fonctionnement de l'UE, la politique énergétique européenne, consiste à « *assurer le fonctionnement du marché de l'énergie* », « *assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union* », « *promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables* », et « *promouvoir l'interconnexion des réseaux énergétiques* ». Globalement, celle-ci repose sur la « *libéralisation du marché intérieur de l'énergie* »⁵.

La politique énergétique de l'UE mérite d'être étudiée à l'aune de deux différents axes.

Premièrement, il est nécessaire de la mettre en perspective avec la **mobilisation universelle pour le climat**, qui se fait grandissante ces dernières années.

Lors de la conférence de Stockholm, en 1972, la Communauté internationale prend les premières mesures pour la protection de l'environnement et de fait, pour le climat. En 2005, le protocole de Kyoto⁶ entre en vigueur. Alors qu'il devait arriver à échéance en 2012, il est prolongé jusqu'en 2020 lors de la conférence de Doha, en 2012. Au cours de ces conférences pour le climat, l'UE a dû prendre des mesures pour réaliser les objectifs qu'elle s'était fixée. C'est notamment dans ce cadre-là que les paquets énergie proposés par la Commission européenne s'inscrivent⁷.

Deuxièmement, il faut considérer la **dépendance énergétique européenne** ainsi que le **contexte géopolitique mondial**.

Les guerres en Irak et les mouvements de protestation puis la guerre civile en Libye, la crise des réfugiés ainsi que les conflits gaziers russo-ukrainiens de 2006 et 2009 ont fait trembler l'Europe et mis en évidence son importante dépendance énergétique. En 2013, 39% du volume des importations européennes de gaz venaient de Russie. Du reste, la Russie est l'unique fournisseur en gaz pour 6 États européens et 3% du PIB russe provient de ses exportations de gaz vers l'Europe. Néanmoins, 33% des importations de gaz de l'UE (en volume) viennent également de Norvège et 22% d'Algérie et de Libye⁸. Suite aux bouleversements précités, l'UE a voulu mettre en œuvre des politiques stratégiques transeuropéennes devant garantir la sécurité d'approvisionnement.

⁴ Jan Horst Keppler, « L'Union européenne et sa politique énergétique », *Politique étrangère* [En ligne], automne 2007, p. 529-543.

⁵ « Objectifs et fonctionnement de la politique européenne de l'énergie », *Toute l'Europe* [En ligne], 13.01.15.

⁶ Accord international légalement contraignant visant à réduire ses émissions de certains gaz à effet de serre.

⁷ « La lutte contre le changement climatique », *Toute l'Europe* [En ligne], 28.11.2014.

⁸ Dominique Ristori, « Enjeux et défis de la politique énergétique en Europe », *Géoéconomie* [En ligne], janvier 2015, numéro 73, p. 45-58.

I. LE PREMIER « PAQUET ÉNERGIE » DE 2008

En 2008, un premier « **paquet énergie** » - le seul traduit dans la législation jusqu'à présent - appelé aussi « *paquet des trois fois vingt* »⁹ a été adopté par l'UE. Celui-ci présentait 3 objectifs principaux à atteindre **pour 2020**¹⁰.

- Une réduction de **20%** des gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.
- Une augmentation jusqu'à **20%** de l'utilisation d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen. Concernant le secteur des transports, un objectif spécifique d'au moins 10%¹¹ est à considérer.
- Une réduction de **20%** de la consommation d'énergie globale.

Afin de compléter ces trois objectifs, la Commission européenne a prévu **5 textes légaux** :

- La révision de la directive sur le système d'échange de quotas d'émissions.
- Une décision quant au partage de l'effort, en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, entre les États membres.
- Une directive sur l'énergie renouvelable.
- Un plan et une directive pour l'efficacité énergétique.
- Une directive sur le stockage du CO₂ dans le sous-sol.

Dans le même temps, l'UE souhaite réduire les émissions de CO₂ des véhicules¹².

II. LA « FEUILLE DE ROUTE 2050 » PUBLIÉE EN 2011

Sous forme d'une Communication, la « *feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050* »¹³ a été publiée en 2011 par la Commission européenne et identifie **différentes mesures** qui devraient mener à une **réduction de 80 à 95% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050** par rapport aux niveaux de 1990.

La feuille de route est **indicative** et, dans l'idéal, doit être prise en considération par les États membres lors de l'élaboration de politiques concernant l'énergie, l'environnement et/ou le climat.

Par ailleurs, cette feuille de route a fait l'objet d'une ligne directrice pour la préparation du « *Cadre énergie-climat 2030* » qui a été publié en 2014.

⁹ Agnès Sinaï, « Un paquet climat-énergie européen sans audace », *Actu-environnement* [En ligne], 22.01.2014.

¹⁰ Dominique Ristori, *op. cit.*

¹¹ Climat.be, « La politique en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 ».

¹² Climat.be, *ibidem*.

¹³ Commission européenne, « Feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050 », Communication, 8.03.2011.

III. DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Après la crise du gaz (2009) et les conflits en Russie et en Ukraine principalement, et afin d'**amoindrir la vulnérabilité** de l'UE, ainsi que **garantir son approvisionnement en énergie**, la Commission européenne a notamment mis en place :

- Une révision du cadre juridique quant à la sécurité d'approvisionnement, en septembre 2009¹⁴.
- La présentation de l'initiative « *Énergie 2020 – Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre* » en novembre 2010¹⁵.
- La présentation, le 28 mai 2014, de la « *Stratégie européenne de sécurité énergétique* » aux chefs d'État et de gouvernement¹⁶.

Modernisation des infrastructures, intégration du marché intérieur, nouveaux fournisseurs, etc. sont autant de points soulevés par la Commission dans la « *Stratégie européenne de sécurité énergétique* » présentée en 2014. Mais ce texte visait principalement à la coordination des politiques énergétiques nationales, de sorte que l'UE puisse s'exprimer unanimement lors des négociations avec ses partenaires¹⁷.

Afin de diversifier ses fournisseurs en énergie, l'UE souhaitait renforcer le partenariat existant avec la Norvège et s'ouvrir à l'Azerbaïdjan et aux pays méditerranéens¹⁸. Malgré cette volonté, les dernières statistiques disponibles montrent que la Russie se maintient en tête des principaux fournisseurs d'énergies de l'UE. En deuxième position se trouve cependant la Norvège en ce qui concerne le pétrole brut et le gaz naturel¹⁹.

IV. LE « CADRE ÉNERGIE-CLIMAT 2030 » DE 2014

Le 22 janvier 2014, sous forme d'une communication, la Commission européenne a présenté le « **Cadre énergie-climat 2030** » qui définit « *un cadre pour les politiques de l'UE en matière de climat et d'énergie* » pour la décennie 2020-2030 et revient sur les mesures mises en place dans le paquet énergie de 2008 expirant en 2020²⁰.

Le 23 et le 24 octobre 2014, le Conseil européen a rendu des conclusions incisives en matière d'action climatique et d'énergies renouvelables et est parvenu à un accord concernant le « *Cadre énergie-climat 2030* », démontrant une **volonté politique** de lutter contre le réchauffement climatique et d'amoindrir la dépendance énergétique européenne.

Trois objectifs²¹ **pour l'horizon 2030** sont à noter :

- deux contraignants,
 - « *au moins 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990* »,
 - « *27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique* »,
- et un indicatif, « *au moins 27% d'efficacité énergétique*²² »²³.

¹⁴ Eurostats, « La production et les importations d'énergie ».

¹⁵ Eurostats, *ibidem*.

¹⁶ Dominique Ristori, *op. cit.*

¹⁷ Dominique Ristori, *ibidem*.

¹⁸ Dominique Ristori, *ibidem*.

¹⁹ Eurostats, *op. cit.*

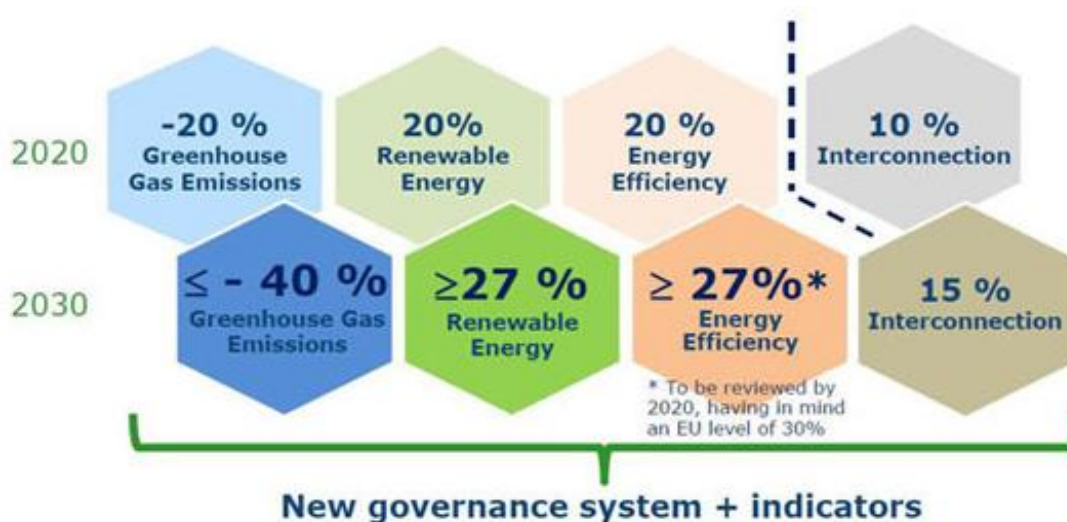
²⁰ Conseil européen, « Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 ».

²¹ « La lutte contre le changement climatique », *op. cit.*

²² L'efficacité énergétique est l'idée d'utiliser moins d'énergie pour un service énergétique équivalent. Par exemple, les ampoules LED consomment moins d'énergie pour un résultat similaire à une ampoule classique.

²³ « La lutte contre le changement climatique », *op. cit.*

À cela s'ajoute, un « objectif d'interconnexion de 15 % dans le secteur de l'électricité »²⁴. Un réseau énergétique interconnecté permettra de diminuer considérablement le prix de gros de l'électricité et offrira plus de choix aux consommateurs, garantissant ainsi une énergie « *abordable, sûre et durable* »²⁵.



Source : Climat.be²⁶

V. DES MESURES INSUFFISANTES

L'UE importe 53% de l'énergie dont elle a besoin et qu'elle utilise, ce qui correspond à 400 milliards d'euros en 2013. L'énergie représente plus d'un cinquième de la totalité des importations européennes²⁷. Cela fait de l'UE l'importateur d'énergie mondial le plus important²⁸.

Face à l'importance de la **dépendance** européenne vis-à-vis de l'énergie et les conséquences qu'un **choc énergétique** pourrait avoir sur l'industrie, le transport ou même la santé, il est essentiel pour l'UE de garantir un accès durable à ce secteur²⁹.

Objectivement, des progrès ont été faits. Par exemple, les estimations de 2012 montrent que les émissions de gaz à effet de serre avaient déjà diminuées de 18% par rapport à 1990³⁰. Néanmoins, ces chiffres sont à considérer avec prudence puisque selon certains, dont Greenpeace³¹, cette baisse d'émissions de gaz à effet de serre serait plutôt due à la crise économique et financière qu'aux politiques mises en œuvre par les différents gouvernements. Parallèlement, le recours aux énergies renouvelables est de plus en plus fréquent.

Mais les infrastructures européennes sont dépassées, le marché de l'énergie n'est que faiblement intégré et les politiques énergétiques nationales indépendantes les unes des autres. Le nombre de fournisseurs d'énergie est ainsi restreint et les prix, élevés. Les frontières nationales sont aujourd'hui un frein à la démocratisation des prix de l'énergie.

²⁴ Climat.be, *op. cit.*

²⁵ Commission européenne, « Paquet 'Union de l'énergie' : Réaliser l'objectif de 10 % d'interconnexion dans le secteur de l'électricité. Un réseau électrique européen prêt pour 2020 », Communication, 25.2.2015.

²⁶ Climat.be, *op. cit.*

²⁷ Dominique Ristori, *op. cit.*

²⁸ Conseil européen, « Union de l'énergie: une énergie sûre, durable, compétitive et abordable pour l'Europe », 1.03.2016.

²⁹ Dominique Ristori, *op. cit.*

³⁰ Dominique Ristori, *ibidem*.

³¹ Yves Marignac, « Évolution des émissions françaises de gaz à effet de serre: une baisse en trompe l'œil », Note, Greenpeace [En ligne].

Il est nécessaire pour la Commission européenne de **finaliser l'intégration du marché européen de l'énergie** en améliorant les infrastructures et en stimulant les connexions entre les États membres³². En ce sens, la Commission a voulu mettre en place une véritable « **Union de l'énergie** ».

VI. LE PAQUET « UNION DE L'ÉNERGIE »

« L'union de l'énergie est l'une des dix priorités de la Commission Juncker. Dans le but de moderniser l'économie de l'UE, elle agit de concert avec d'autres initiatives phares, telles que le marché unique numérique, l'union des marchés des capitaux et le plan d'investissement pour l'Europe, pour réaliser les objectifs en matière d'emploi, de croissance et d'investissement en Europe. »

Communication de la Commission européenne³³

Voulant lutter contre le changement climatique et dynamiser économiquement l'UE, la Commission a publié le 25 février 2015, sous la forme d'une communication, « **le cadre stratégique pour une union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique** », autrement dit, « **le paquet Union de l'énergie** » dont l'objectif est de permettre aux citoyens européens d'avoir accès à une « **énergie abordable, sûre et durable** »³⁴.

Via ce texte, la Commission a aussi communiqué la position européenne quant au (futur) Accord de Paris, désormais acté.

« L'UE et ses États membres s'engagent à respecter conjointement un objectif contraignant consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, conformément à ce qui est indiqué dans les conclusions du Conseil européen d'octobre 2014. »

Conseil européen³⁵

Néanmoins, comme constaté dans la Note d'analyse³⁶ publiée par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS sur l'Accord de Paris, les intérêts divergents des acteurs en présence, les réalités économiques et sociales de chacun d'entre eux ont donné lieu à un texte final décevant sur certains points, comme le manque de contraintes juridiques pour la mise en place des objectifs fixés. En effet, pour des raisons diplomatiques, l'Accord est peu contraignant et sa mise en œuvre dépend fortement de la volonté individuelle de chacune des parties.

Pour finir, lors de la publication du « *paquet Union de l'énergie* », la Commission a réaffirmé sa volonté d'atteindre « *10% d'interconnexion électrique d'ici 2020* »³⁷.

Le cadre stratégique mis en place par la Commission **s'inspire du paquet énergie-climat adopté par l'UE en 2014** et intègre ses objectifs en matière énergétique pour 2030 qui sont, pour rappel³⁸ :

- « *au moins 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990* » (contraignant) ;

³² Conseil européen (1.03.2016), *op. cit.*

³³ Commission européenne, « *Une énergie propre pour tous les Européens* », Communication, 30.11.2016.

³⁴ Conseil européen (1.03.2016), *op. cit.*

³⁵ Conseil européen, « *Conseil 'Environnement'* », 06.03.2015.

³⁶ Marie Schuller, « *De l'Accord de Paris à la COP 22* », *Pour la Solidarité*, 2016.

³⁷ Conseil européen (1.03.2016), *op. cit.*

³⁸ « *La lutte contre le changement climatique* », *op. cit.*

- « 27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique » (contraignant) ;
- « au moins 27% d'efficacité énergétique » (indicatif).

Ce paquet s'articule autour de **trois axes principaux** - « la sécurité d'approvisionnement », « la durabilité » et « la compétitivité ». Il agit par ailleurs dans **cinq domaines** en vue de mettre en place une « stratégie [européenne] cohérente unique »³⁹.

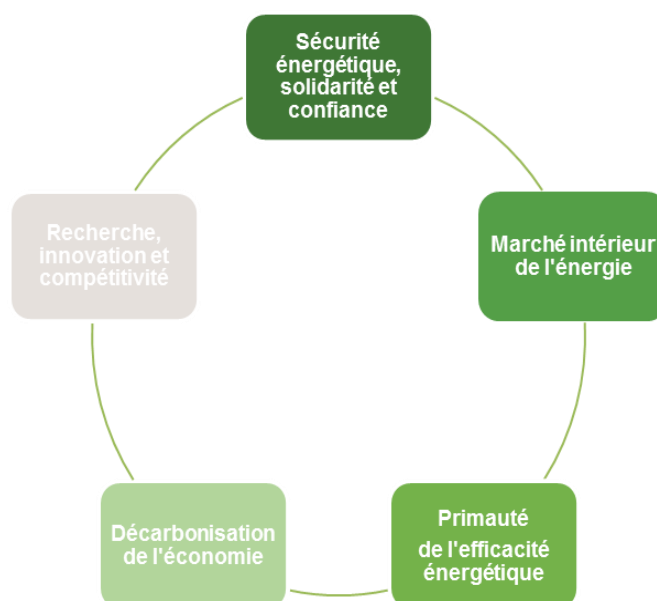
Le premier domaine correspond à la « **sécurité énergétique, solidarité et confiance** ». L'objectif est d'inviter les États membres à travailler ensemble, tout en diversifiant les sources d'approvisionnement énergétique de l'UE, de sorte à réduire sa dépendance et à amoindrir sa fragilité face aux « **chocs énergétiques** »⁴⁰.

Le deuxième domaine est celui du « **marché intérieur de l'énergie** », que la Commission souhaite redynamiser par l'amélioration des « **interconnexions énergétiques** » et la collaboration interétatique, en appliquant fermement la législation existante dans le domaine⁴¹.

Le domaine suivant concerne la « **contribution de l'efficacité énergétique à la modération de la demande d'énergie** ». Afin de concorder avec l'objectif du Conseil européen et d'optimiser de 27% l'efficacité énergétique pour 2030, la priorité va à l'augmentation de « **l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction** »⁴².

Le quatrième domaine est la « **décarbonisation de l'économie** » et se fonde sur l'ambition de l'UE de réduire de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et par rapport à 1990. La Commission va ici mobiliser le système des quotas⁴³ afin de développer les technologies faiblement polluantes et souhaite devenir un modèle en matière de recours aux énergies renouvelables⁴⁴.

Enfin, l'UE souhaite que la « **recherche, innovation et compétitivité** » se situent au cœur de l'Union de l'énergie et constituent par ailleurs le dernier domaine sur lequel portent les mesures prises par la Commission⁴⁵.



Bien évidemment, toutes les mesures prises par la Commission européenne doivent tenir compte des **comportements de citoyen-ne-s** qui sont tenus de s'adapter aux bouleversements qu'engendre l'action

³⁹ Conseil européen (1.03.2016), *op. cit.*

⁴⁰ Conseil européen (1.03.2016), *ibidem.*

⁴¹ Conseil européen (1.03.2016), *ibidem.*

⁴² Conseil européen (1.03.2016), *ibidem.*

⁴³ Le système de quotas mis en place en 2003 donne le droit aux entreprises de polluer mais dans certaines conditions et à un certain niveau.

⁴⁴ Conseil européen (1.03.2016), *op. cit.*

⁴⁵ Conseil européen (1.03.2016), *ibidem.*

climatique. Par exemple, le programme « *Énergie intelligente pour l'Europe (EIE)* »⁴⁶ (2007-2013) prévoyait le financement de projets concrets, plutôt locaux, en faveur de l'action climatique. Il est important de conscientiser les citoyen-ne-s et pas seulement d'ajuster les politiques européennes ou nationales, souvent méconnues à plus petite échelle. La transition énergétique ne sera possible que grâce à la coordination de tous les acteurs en présence – pouvoirs publics, entreprises, acteurs privés et citoyen-ne-s.

La Commission est ainsi amenée à devoir diminuer son utilisation d'énergies fossiles, réduire ses émissions de gaz à effet de serre et stimuler son recours aux énergies renouvelables tout en diversifiant les possibilités de fournisseurs d'énergie⁴⁷.

Cependant, promulgué sous forme de communication ce « *paquet Union de l'énergie* » n'est pas contraignant mais **seulement indicatif**. Il ne s'agit pas pour l'instant d'un texte législatif adopté par le Parlement européen et le Conseil.

⁴⁶ Commission européenne, « Programme Énergie intelligente pour l'Europe (EIE) ».

⁴⁷ Conseil européen (1.03.2016), *op. cit.*

CONCLUSION

La politique énergétique européenne est un enjeu essentiel de la construction de l'UE, par son histoire et son influence sur le quotidien des citoyen-ne-s ainsi que sur les économies des États membres. Depuis des années, réduire la dépendance énergétique européenne et offrir un plus large choix de fournisseurs aux consommateurs-rices sont devenus des priorités pour les autorités européennes. Les initiatives de la Commission européenne sont multiples et variées : les « paquets » se succèdent, se complètent et se remplacent.

Afin de garantir un meilleur accès à l'énergie, une piste pour des actions futures pourrait être la stimulation du partenariat avec l'Afrique du Nord dans le respect des droits et des intérêts de ces pays. Cela serait intéressant pour l'UE puisqu'il existe des ressources de gaz non exploitées sur ce continent, dont le potentiel en termes d'énergies renouvelables est important^{48,49}. Inversement, un tel partenariat encouragerait les économies nord africaines et le développement général de ces pays.

Néanmoins, le chemin vers une économie bas-carbone, sûre et compétitive, est encore long et semé d'embûches. En effet, les thématiques de l'énergie et de l'environnement sont complexes et les intérêts des différents acteurs en présence divergents.

À ceci se mêle également un contexte géopolitique mondial tendu où chaque État tente de tirer son épingle du jeu.

Le 30 novembre 2016, la Commission européenne a publié son dernier paquet énergie qui s'intitule « *Une énergie propre pour tous les Européens* ». POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'intéresse dans une seconde Note d'analyse⁵⁰ aux enjeux de celui-ci.

⁴⁸ Dominique Ristori, *op. cit.*

⁴⁹ Marie Schuller, *op. cit.*

⁵⁰ Marie Schuller, « La nouvelle politique énergétique de l'UE et ses enjeux », *Pour la Solidarité*, 2017.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS/OFFICIELS

- Commission européenne, « Feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050 », Communication, 8.03.2011. Consulté sur <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0112:FIN:fr:PDF>
- Commission européenne, « Paquet 'Union de l'énergie' : Réaliser l'objectif de 10 % d'interconnexion dans le secteur de l'électricité. Un réseau électrique européen prêt pour 2020 », Communication, 25.2.2015. Consulté sur http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:a5bfdc21-bdd7-11e4-bbe1-01aa75ed71a1.0002.01/DOC_1&format=PDF
- Commission européenne, « Une énergie propre pour tous les Européens », Communication, 30.11.2016. Consulté sur <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/COM-2016-860-F1-FR-MAIN.PDF>
- Commission européenne, « Programme Énergie intelligente pour l'Europe (EIE) » : http://ec.europa.eu/cip/iee/index_fr.htm
- Conseil européen, « Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 » : <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/2030-climate-and-energy-framework/>
- Conseil européen, « Union de l'énergie: une énergie sûre, durable, compétitive et abordable pour l'Europe », 1.03.2016. Consulté sur <http://www.consilium.europa.eu/fr/policies/energy-union/>
- Yves Marignac, « Évolution des émissions françaises de gaz à effet de serre: une baisse en trompe l'œil », Note, *Greenpeace* [En ligne] <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/266537/la-verite-sur-les-emissions-fr.pdf>

DOCUMENTS ACADÉMIQUES

- Jan Horst Keppler, « L'Union européenne et sa politique énergétique », *Politique étrangère* [En ligne], automne 2007, p. 529-543. Consulté sur <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2007-3-page-529.htm>
- Dominique Ristori, « Enjeux et défis de la politique énergétique en Europe », *Géoéconomie* [En ligne], janvier 2015, numéro 73, p. 45-58. Consulté sur https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=GEOEC_073_0045

PRESSE / BLOGS / THINK TANKS

- « La lutte contre le changement climatique », *Toute l'Europe* [En ligne], 28.11.2014. Consulté sur <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/environnement/synthese/la-lutte-contre-le-changement-climatique.html>
- Agnès Sinaï, « Un paquet climat-énergie européen sans audace », *Actu-environnement* [En ligne], 22.01.2014. Consulté sur <http://www.actu-environnement.com/ae/news/paquet-climat-energie-europe-20508.php4>

- Estelle Huchet, « Commission Juncker : quelle politique pour l'environnement ? », *Pour la Solidarité* [En ligne], mars 2015. Consulté sur <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/commission-juncker-quelle-politique-pour-lenvironnement>
- Marie Schuller, « De l'Accord de Paris à la COP 22 », *Pour la Solidarité* [En ligne], 2016. Consulté sur <http://www.transition-europe.eu/fr/publication/de-laccord-de-paris-la-cop-22>
- Marie Schuller, « La nouvelle politique énergétique de l'UE et ses enjeux », *Pour la Solidarité*, 2017.
- Pour la Solidarité, « Europe, énergie et économie sociale », Les Cahiers de la Solidarité. <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/europe-energie-et-economie-sociale>

AUTRES

- Eurostats, « La production et les importations d'énergie » : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Energy_production_and_imports/fr
- Climat.be, « La politique en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 » : <http://www.climat.be/fr-be/politiques/politique-europeenne/paquet-climat-energie-2030/>

Remerciement à Marie Leprêtre pour sa relecture.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Outils numériques, big data et citoyenneté.* Sébastien Shulz, juillet 2016.
- *Revenu de base : une mise au point.* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *L'économie collaborative : de l'enthousiasme à la vigilance.* Camille Mandel, juin 2016.
- *La grève est-elle démocratique ?* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *La notion de volonté dans le champ de la RSE.* Sébastien Shulz, mai 2016.
- *Les coopératives en Europe.* Pauline Boivin, mai 2016.
- *L'économie sociale et solidaire en Europe.* Denis Stokkink et Pierre Perard, mai 2016.
- *Femmes et quota : la directive européenne à l'arrêt ?* Anna Métral, mai 2016. (1/2 série Femmes et quota)
- *Genre et crise économique : un impact inégalitaire.* Anna Métral, avril 2016.
- *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe.* Pauline Boivin, mars 2016.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016. (1/2 série Aneets)
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.
- *Services à la personne, qualité des emplois et des services : rapport européen.* Dans le cadre du projet For Quality! mars 2016. (1/3 série For Quality!)

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

